

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 326-2021 INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 326-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 270-2019 DE LA VILLE DE WARWICK »

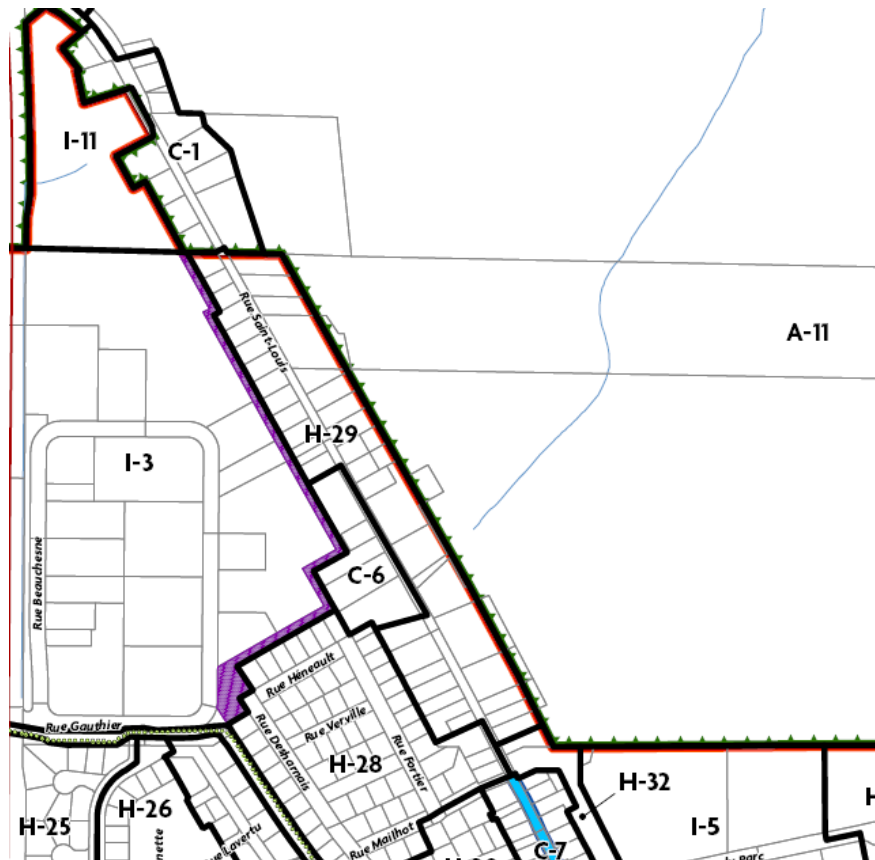
Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance ordinaire tenue à huis clos le 7 juin 2021, le conseil municipal de la Ville de Warwick a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 326-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019 de la Ville de Warwick ».

Ce projet de règlement a pour objet de permettre la mise à jour de diverses dispositions.

Description des zones concernées :

L'ensemble du territoire est concerné pour les dispositions du règlement afin de modifier le chapitre sur les piscines suite à la modification du règlement provincial.

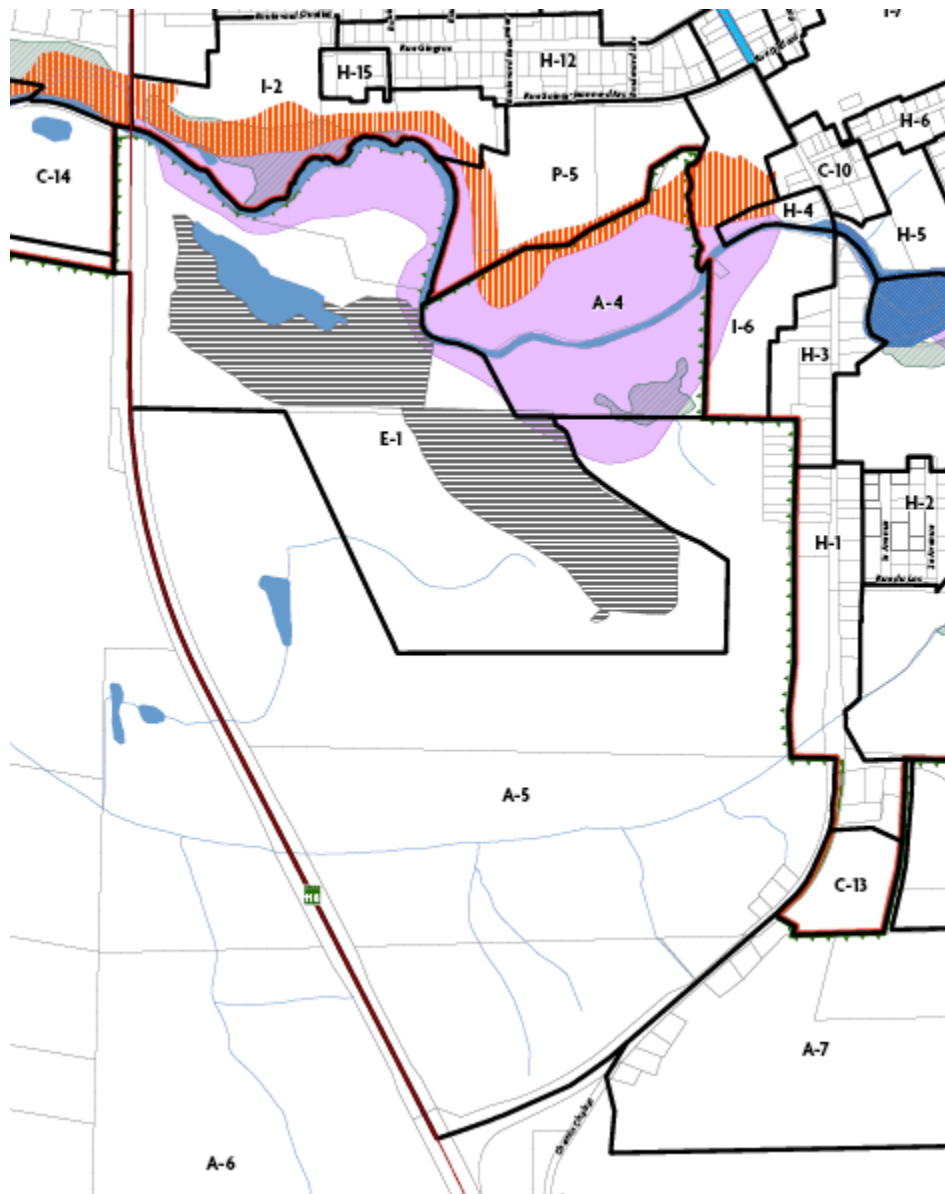
La zone H-29 est concernée par l'autorisation de permettre pour le lot 4 906 508 que le premier étage soit à une hauteur maximale de 2,5 mètres au-dessus du niveau moyen du sol.



La zone H-46 est concernée par la création de la zone H-49 à même la zone H-46 et de permettre la construction d'habitation multifamiliale d'un maximum de 50 logements avec un maximum de quatre (4) étages.



Les zones A-5 et E-1 sont concernées par l'aménagement de sentiers récréatifs dans les zones A-5 et E-1.



AVIS est, par la présente donné, de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le 5 juillet 2021, à 18 h 30, à la Salle du Canton située au 351, rue Saint-Louis.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Aussi, toute personne intéressée pourra transmettre ses commentaires écrits à l'égard de ce projet, en les transmettant dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, au plus tard le vendredi le 2 juillet 2021, soit par courriel à directiongenerale@villedewarwick.quebec ou par la poste au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick (Québec), J0A 1M0. Une présentation détaillée de ce projet est disponible et peut être consultée sur le site Internet de la Ville, à l'adresse suivante : <https://villedewarwick.quebec/avis-publics>.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville. Ce projet comprend des dispositions qui doivent faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce onzième jour du mois de juin de l'an deux mille vingt et un.

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière